GRAND GUÉRET
Communauté d'Agglomération

COMPTE RENDU – SYNTHESE DE LA SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le dix décembre à dix-huit heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'espace André Lejeune de Guéret, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Céline BOUVIER, M. Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, Delphine BONNIN-GERMAN, Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, MME Marie COMBEAUD, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, MM. François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Patrick ROUGEOT, M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Benoît LASCOUX à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à Mme Patricia GODARD.

Était excusée : Mme Françoise OTT.
Etait absent : M. Philippe BAYOL.
Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 45
Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 8
Nombre de membres excusés : 1
Nombre de membres absents : 1
Nombre de membres votants : 53

Secrétaire de séance : Mme Célia BOIRON

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal du Conseil Communautaire précité est adopté à l'unanimité des membres.

2- DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2-1- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (DELIBERATION N°197/20)

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux articles L 2121-8 et L 5211-1 du CGCT, le Conseil Communautaire établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur soumis au Conseil Communautaire tient compte des dernières dispositions de la loi du 27 décembre 2019, dite « engagement et proximité », en précisant :

- les modalités de convocations du Conseil Communautaire qui sont désormais adressées de manière dématérialisée, sauf demande contraire,

- la liste des commissions intérieures de travail et d'étude, créées par le Conseil Communautaire,

- la création du Bureau Communautaire et ses modalités de réunion,

- la création de la Conférence des Maires.

Le projet de règlement intérieur est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, adoptent ledit règlement intérieur.

2-2- DÉLÉGATION DE PLEIN DROIT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A M. LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1er AVRIL 2020 PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE LIÉE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : COMPTE-RENDU DES DERNIERES DECISIONS PRISES (DELIBERATION N°198/20)

Rapporteur : M. le Président

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***prennent acte des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation qui lui est confiée de plein droit par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, telles que répertoriées dans le tableau ci-dessous :***

Date de la décision	Date visa Préfecture	Publié le	N°	Objet de la décision
29/06/20	29/06/20	30/06/20	13	Décision portant sur l'attribution du marché « BMI Electricité »
29/06/20	29/06/20	30/06/20	14	Décision portant sur l'attribution du marché « Travaux d'aménagement rivières »

- ***autorisent M. le Président à signer tous les actes liés à cette délibération.***

2-3- COMPTE-RENDU DE M. LE PRESIDENT SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N°123/20 DU 24 SEPTEMBRE 2020, CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À M. LE PRÉSIDENT (DELIBERATION N°199/20)

Rapporteur : M. le Président

Lors de sa réunion du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a délégué certaines de ses attributions à M. le Président, en application de l'article L 5211-10 du CGCT.

Selon l'article précité du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La liste des décisions prises par M. le Président est indiquée dans le tableau ci-dessous :

NATURE DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION
Plan de bornage et de modification du parcellaire cadastral document d'arpentage n° 387 K pour la parcelle cadastrée section ZL n° 190 de 8000 m² sise sur la commune d'Ajain dans le cadre d'une vente de terrain à bâtir	2 octobre 2020
Mémoire en défense (avocat Me PHELIP désigné par l'assurance) auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le cadre du contentieux avec M. MARTY résidant à Guéret (dégâts des eaux pluviales)	16 octobre 2020
Bail précaire de deux ans avec l'association « TELA » dont le siège social est 22 avenue Charles de Gaulle à Guéret pour la location d'un bureau à la Nouvelle Quincaillerie pour un loyer mensuel de 187,50 euros HT, soit 225 euros TTC	19 octobre 2020
Mémoire en défense (avocate Me FOURNIER-PIEUCHOT) auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans le cadre du contentieux avec l'association « Guéret Terre de Gauche »	27 octobre 2020
Bail précaire de deux ans avec l'association « P'Art Si P'Art là » dont le siège social est 29 rue du Prat à Guéret, pour la location d'un Bureau à la Nouvelle Quincaillerie pour un loyer mensuel de 150 euros HT, soit 180 euros TTC	19 novembre 2020
Village d'accueil d'entreprises : convention de bail dérogatoire avec la SAS « MCVF » pour une durée allant du 1er novembre 2020 au 31 janvier 2022, pour un montant mensuel de 530,24 €TTC	19 novembre 2020

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte du compte-rendu des décisions prises par M. le Président, suite à la délégation du Conseil Communautaire.

2-4- FOURRIERE CANINE : APPROBATION DES TARIFS 2021 (DELIBERATION N°200/20)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les tarifs liés aux prestations et fournitures vétérinaires,***
- ***d'annexer au règlement intérieur de la fourrière ces tarifs,***
- ***d'approuver que le prix des autres produits vétérinaires, soit fixé comme suit : prix d'acquisition majoré de 20 %,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.***

2-5- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DESIGNATION DES MEMBRES (DELIBERATION N°201/20)

Rapporteur : M. le Président

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020, il a été décidé de créer pour la durée du mandat, une commission consultative des services publics locaux.

Considérant la liste ci-dessous transmise au Secrétariat Général le 2 décembre 2020 :

Titulaires
M. Guy ROUCHON
M. Jean-Luc MARTIAL
M. François VALLES
M. Eric BODEAU
M. Jacques VELGHE

Suppléants
Mme Mireille FAYARD
M. Pierre AUGER
Mme Marie-Françoise FOURNIER
Mme Annie ZAPATA
M. Michel SAUVAGE

Une seule liste ayant été présentée, comme les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT le prévoient, les nominations prendront effet immédiatement dans l'ordre de ladite liste, dont il a été donné lecture par M. le Président.

Concernant les associations locales, il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les personnes suivantes qui ont déclaré être intéressées pour y participer :

- « UFC Que Choisir de la Creuse » : M. François MARTIN.
- « UDAF » : Madame Eliane SIMON.
- « Association des consommateurs de la Creuse » : Madame Suzanne VARLET.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***prennent acte, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de l'entrée en vigueur de la nomination des membres élus, titulaires et suppléants, représentant la Communauté d'Agglomération au sein de ladite commission et tels qu'énumérés ci-dessus,***

- ***désignent comme représentants titulaires des associations locales, les personnes telles qu'énumérées ci-dessus, qui ont déclaré être intéressées pour y participer,***

- ***autorisent M. le Président ou son représentant à saisir pour avis, la commission ainsi constituée dans le cadre de la mise en place des projets visés à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,***

- ***décident que cette saisine sera opérée par convocation écrite adressée aux membres dans le délai de cinq jours francs, avant la date de la réunion de la commission,***

- ***autorisent M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.***

3- DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3-1- SIGNATURE DE LA CONVENTION OPAH-RU DU CENTRE-VILLE DE GUERET 2021-2026 (DELIBERATION N°202/20)

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

L'OPAH-RU du centre-ville de Guéret vise à participer à la mise en œuvre d'un projet urbain global, via une action publique volontariste en faveur de l'amélioration du parc immobilier privé et du cadre de vie.
Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du programme d'action global de redynamisation du centre-ville de Guéret - Action Cœur de Ville (ACV) - porté par la Ville de Guéret et l'Agglo du Grand Guéret et sera ainsi, étroitement articulée aux opérations d'amélioration du cadre de vie (espaces publics, commerces, équipements, etc.) du programme ACV.

Sur les 5 années d'OPAH RU, il est prévu des aides aux travaux des propriétaires bailleurs et propriétaires occupants.

Une ingénierie adaptée a été mise en place (équipe retenue pour assurer le suivi animation de l'OPAH-RU : groupement composé de SOLIHA Limousin, Le Creuset Méditerranée et ARCUS études sociales et urbaines). Cette équipe réalisera, en complément de la mission de suivi-animation de l'OPAH-RU, une étude de faisabilité ORI (Opération de Restauration Immobilière), accompagnera l'Agglomération et la Ville sur la mise en place d'une prime accession et sur la définition des modalités de mise en place et d'animation du permis de louer.

Concernant le financement de l'OPAH RU, sur une estimation de 3 865 560€ de travaux générés sur le centre-ville en 5 ans, le montant total des aides aux travaux s'élèvera à 2 341 950 €, répartis entre l'ensemble des financeurs, dont :

- l'ANAH : 1 230 450€,
- la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 718 600€,
- la Ville de Guéret : 392 900€.

Des aides complémentaires seront apportées par les partenaires de l'OPAH-RU selon leur règlement d'intervention et leurs crédits disponibles : le Conseil Départemental de la Creuse, Action Logement, la Fondation Abbé Pierre, la SACICAP PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine.

Le coût total de l'ingénierie pour les 5 années de l'OPAH-RU s'élève à 660 840 € TTC et fait l'objet d'un cofinancement de l'ANAH à hauteur de 48% du coût TTC, et de la Banque des Territoires (18%). La part de la Communauté d'Agglomération s'élève à 227 840€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;***

- ***d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions.***

3-2- PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE - VOLET IMMOBILIER CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GUERET, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET ET ACTION LOGEMENT (DELIBERATION N°203/20)

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

La convention cadre Action Cœur de Ville de Guéret, signée le 28 septembre 2018 par les partenaires financeurs et les partenaires locaux, ambitionne de conforter efficacement et durablement le développement du cœur de l'Agglomération et appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs.

Dans le cadre de ce projet global de transformation porté par les collectivités et afin d'accroître l'attractivité du centre-ville de Guéret, la Ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, afin d'y développer une offre locative d'habitat rénovée.

Ainsi, la Ville de Guéret et l'Agglomération du Grand Guéret s'engagent à définir la liste des immeubles entiers qu'elles maîtrisent ou qui sont maitrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maitrisées par la Ville ou l'EPCI, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.

De son côté, Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et, pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville ou l'EPCI, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***approuvent le partenariat entre la Ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Action Logement ainsi que la convention correspondante,***

- ***autorisent Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle entre la Ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Action Logement.***

3-3- AVENANT A LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE (ACV) DE GUERET, VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) (DELIBERATION N°204/20)

Rapporteur : Mme Marie-Françoise FOURNIER

La convention-cadre, signée le 24 septembre 2018, s'appuie sur un diagnostic de situation pour définir une stratégie et un plan d'action pluriannuel adaptés à l'enjeu

de renforcement de la centralité et du centre-ville de Guéret. Elle est modifiable annuellement par avenant. La convention-cadre initiale, dite d'initialisation, définit les éléments de diagnostic de situation à produire pour formuler une stratégie d'action efficiente. Un premier avenant doit venir clore la phase d'initialisation et engager le déploiement d'un programme d'action.

L'avenant à la convention cadre ACV annexée, ajuste et met à jour le programme d'action initial. Il définit 19 actions matures, à poursuivre ou à engager en 2021 par la Ville, l'Agglomération du Grand Guéret et avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Les éléments financiers sont des prévisionnels établis par les maitres d'ouvrage et constituent des sollicitations financières auprès des partenaires co-financeurs et non un engagement de leur part.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), issu de l'article 157 de la loi ELAN, est un dispositif nouveau proposé aux collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation du centre-ville de la centralité des territoires bassins de vie. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la requalification du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT formalise une stratégie et un plan d'action partenarial, porté par la Ville principale ainsi que l'intercommunalité, en partenariat avec, le cas échéant, d'autres communes partenaires, l'Etat ainsi que toutes personnes publiques ou privées susceptibles d'apporter leur soutien ou de prendre part aux opérations prévues. L'ORT propose ainsi une généralisation à l'ensemble des territoires bassins de vie de la démarche de projet partenariale initiée sur les territoires ACV.

L'ORT définit un secteur d'intervention centre-ville délimité, lieu des actions de revitalisation du centre-ville de la centralité du territoire. D'autres secteurs d'intervention peuvent être identifiés, s'ils sont cohérents avec la stratégie d'ensemble de revitalisation de la centralité principale et contribuent à garantir le succès de la redynamisation (circulaire du 4 février 2019).

La présente convention annexée, délimite un secteur d'intervention situé sur le centre-ville de Guéret, dans lequel sont situées les actions du programme.

En outre, les secteurs d'intervention de l'ORT emportent des effets juridiques : cela renforce le droit de préemption urbain, facilite le développement commercial (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale) dans le secteur d'intervention, cela peut permettre une limitation des implantations commerciales (suspension possible par le Préfet) et le soutien à l'investissement locatif à la rénovation (défiscalisation, dispositif Denormandie).

Dans les territoires ACV, l'avenant à la convention-cadre ACV vaut convention d'Opération de Revalorisation de Territoire (ORT).

L'avenant annexé proroge jusqu'au 31 décembre 2025 la durée de la convention ACV valant ORT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver l'avenant à la convention cadre Action Cœur de Ville valant Opération de Revitalisation de Territoire,***

- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.***

3-4- AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET SUR LES PROJETS EOLIENS (DELIBERATION N°205/20)

Rapporteur : M. Pierre AUGER

Deux projets éoliens sont actuellement portés par la société EcoDelta sur notre territoire. Il s'agit d'un projet de 4 éoliennes sur la commune de Saint-Fiel et d'un projet de 8 éoliennes sur la commune d'Anzême.

Ces deux projets sont soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et doivent de ce fait, obtenir une autorisation d'exploitation. Ils ont fait l'objet d'une enquête publique, du 21/10/2020 au 24/11/2020. Dans ce cadre, la Préfecture a demandé à l'Agglomération d'émettre un avis sur ces projets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Abstention : Mmes Marie-France DALOT, Céline BOUVIER (2 voix avec le pouvoir de M. LAVAUD) et M. Jean-Pierre LECRIVAIN,

Décident :

- ***d'émettre un avis défavorable sur le projet éolien d'Anzême,***
- ***d'émettre un avis défavorable sur le projet éolien de Saint-Fiel,***
- ***de charger Monsieur le Vice-Président en charge de la transition énergétique, du développement durable et de l'agenda 21 d'élaborer un schéma intercommunal des énergies renouvelables,***
- ***de s'opposer à tout projet éolien industriel sur le territoire communautaire, tant que le schéma intercommunal des énergies renouvelables n'aura pas été approuvé.***

4- DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. François BARNAUD

4-1- CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL : «INVESTISSEMENTS MUTUALISES AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TPE » (DELIBERATION N°206/20)

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite soutenir la mutualisation d'investissements clés dans la transformation numérique des TPE. En complément du programme d'accompagnement individuel mis en œuvre avec les chambres consulaires, il s'agit d'accélérer et approfondir la transformation numérique en favorisant l'émergence de projets collectifs pour les TPE.

Par conséquent, dans le cadre du partenariat avec les chambres consulaires CCI et CMA de la Creuse, il est proposé de candidater à cet appel à projet pour créer et développer une application de réalité augmentée, à destination des artisans, pour les aider dans la sélection des équipements et technologies facilitant la mise en accessibilité des salles de bain.

Ce développement numérique s'inscrit dans la continuité des services proposés par le Pôle Domotique avec l'espace de réalité virtuelle immersive, qui a accompagné en 2019 et 2020, plusieurs rénovations de résidences intergénérationnelles.

Description synthétique du projet

A partir d'une tablette, les artisans pourront se connecter à l'application et projeter, dans l'espace même où ils se trouvent avec leurs clients, pré-visualiser les nouveaux aménagements potentiels.
Cette projection virtuelle personnalisée à la pièce, permet de tester en amont l'adéquation spatiale entre les éventuelles contraintes du lieu et les spécificités attendues des nouvelles installations. Ce vecteur visuel et interactif offre par ailleurs, la possibilité de comparer différents aménagements en quelques clics afin de retenir la solution la plus opportune.

Cette approche interactive de l'adaptation du logement, au plus près de ces occupants, vise à diffuser des nouvelles pratiques de collaboration pour proposer des devis adaptés au plus près des situations réelles, des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Budget prévisionnel de l'opération

Objet	Dépenses HT	Recettes
Formations collectives Quincaillerie Numérique	Pack 5 ateliers « Formation de prises en main des tablettes » de 2 heures pour 6 personnes : 300 € 6 ateliers pro format « petit déjeuner numérique » ou after work - : 1 800 €	
Investissements matériels	4 083 €	
Prestations de service création d'une application de RA et appui à l'expérimentation	25 430 €	
Subvention Région AAP sollicitée		15 806,50 €
Autofinancement AGGLO		15 806,50 €
Total HT	**31 613 €**	**31 613 €**

A noter que l'aide régionale allouée est une subvention révisable d'un montant minimal de 5 000 € et maximal de 20 000 €, sur la base d'un taux d'intervention de 50 % maximum des dépenses éligibles HT.

Finalité du projet et perspectives

Proposer une application de réalité augmentée, dédiée à l'accessibilité du logement, est non seulement une démarche de transformation numérique pour les artisans, mais aussi une démarche d'éthique commerciale auprès des clients les plus vulnérables, pas toujours en mesure d'apprécier les propositions techniques sur la base de devis chiffrés, sans forcément des supports illustrés et contextualisés à leur intérieur. Cette offre est donc un véritable atout pour favoriser le maintien à domicile sur le territoire.

A l'issue de la phase expérimentale, il appartiendra à l'ensemble des partenaires et des TPE de décider de la pérennisation ou non du dispositif, en fonction de la plus-value constatée.
Cette pérennisation devra être appréhendée sur la base d'un modèle économique où l'aide publique restera minoritaire.

Aussi, la SCIC Innovill'âge, implantée sur Guéret, et dont sont coopérateurs les partenaires inter consulaires et l'Agglomération du Grand Guéret, a vocation à prendre le relais pour proposer une offre de service aux TPE, moyennant un abonnement à l'application.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver que le Pôle Domotique et Santé coordonne cet appel à projet,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette candidature par les services de la Région ;***
- ***d'autoriser M. le Président à signer les bons de commande relatifs à l'exécution des dépenses pour la mise en œuvre de ce projet, conformément au budget prévisionnel détaillé.***

4-2- ZONE D'ACTIVITES DE VERNET SUR LA COMMUNE DE GUÉRET : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SCI « LULU » (DELIBERATION N°207/20)

Vu l'avis du Service « France Domaine » en date du 9 mars 2020,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver la conclusion d'un compromis de vente avec la SCI « LULU » pour la cession de la parcelle cadastrée section AI n° 582, d'une superficie de 4013 m², sur la zone d'activités de Vernet sur la commune de Guéret, pour un prix de 15€ Hors taxes le m², soit 60 195€ HT,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer le compromis de vente et tous les actes liés à ce dossier.***

5- DIRECTION DEVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

5-1- CONTRAT DE COHÉSION ET DE DYNAMISATION DU TERRITOIRE DE GUÉRET : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES POSTES EN CHARGE DE L'INGÉNIERIE (DELIBERATION N°208/20)

Le Contrat de Cohésion et de Dynamisation 2018-2020, signé le 5 septembre 2018 au Centre de Ressources Domotique, prévoit le soutien à l'ingénierie du territoire de projet pour la mise en œuvre des orientations stratégiques définies. Cette ingénierie doit se déployer à l'échelle du territoire de projet, à savoir la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Trois postes feront l'objet d'une demande complète de financement 2021 auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, avant le 31 décembre 2020. Ils sont décrits dans les tableaux ci-après :

Chef de projet territorial – animation du Contrat :

Dépenses		Recettes	
Poste de chef de projet territorial – animation du contrat (0,5 ETP)	25 000 €	Région Nouvelle Aquitaine : 60 % sur 0,5 ETP	15 000 €
		Autofinancement : 40 %	10 000 €
TOTAL	**25 000 €**		**25 000 €**

Chargé de mission emploi – territoire zéro chômeur de longue durée:

Dépenses		Recettes	
Poste de chargé de mission emploi – territoire zéro chômeur de longue durée (1 ETP)	35 000 €	Région Nouvelle Aquitaine : 60 %	21 000 €
		Autofinancement : 40 %	14 000 €
TOTAL	**35 000 €**		**35 000 €**

Chargé de mission Économie, Emploi, Formation :

Dépenses		Recettes	
Poste de chargé de mission Économie, Emploi, Formation (1 ETP)	40 000 €	Région Nouvelle Aquitaine : 60 % sur 1 ETP	24 000 €
		Autofinancement : 40 %	16 000 €
TOTAL	**40 000 €**		**40 000 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver la demande de financement des postes inscrits au contrat de cohésion et de dynamisation du territoire de Guéret,***
- ***d'approuver les plans de financement des postes d'ingénierie pour l'année 2020,***
- ***d'autoriser M. le Président à solliciter les financements régionaux, correspondants,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette question.***

5-2- DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER – LEADER 19.2 - FICHE ACTION N° 1: DEVELOPPER LES COMPETENCES NUMERIQUES DU PAYS DE GUERET POUR LE POSTE COORDINATEUR NUMERIQUE EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE PAYS DE GUERET (DELIBERATION N°209/20)

Le coordinateur numérique basé sur le site de la Quincaillerie met en œuvre des actions et des projets de médiation numérique.

Des interventions sont également programmées au tiers lieu Le Chais à Bonnat, dans le cadre du partenariat intercommunautaire.

Le poste est porté à l'échelle du territoire de projet « pays de Guéret ».

Cette demande de financement LEADER porte sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et concerne les salaires et les coûts indirects de fonctionnement selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel.

Le plan de financement est le suivant :

2021	**dépenses TTC (salaires chargés)**	**recettes**	**taux intervention**	**commentaires**
coordinateur numérique de territoire année 2021 : 1 ETP	30 000,00 €	15 000,00 €	50%	taux plafonné à 50 % cf Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)
coûts structure (forfait 15% des salaires éligibles leader) permettant achat matériels et fournitures	4 500,00 €	2 250,00 €	50%	
total 2021	**34 500,00 €**	**17 250,00 €**	**50%**	**intervention LEADER**
		17 250,00 €	**50%**	**autofinancement Communauté d'Agglo** (inclus participation CCPCM)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le plan de financement,***
- ***de solliciter l'intervention des fonds FEADER – LEADER mesure 19.2 fiche action n° 1 à hauteur de 17 250 €,***
- ***d'autoriser M. le Président à déposer un dossier de demande d'aide LEADER 19.2 et signer tous les documents relatifs à cette opération.***

5-3- DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER - MESURE LEADER – 19.4 – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET A L'ANIMATION DES STRATEGIES LOCALES DE DEVELOPPEMENT - ANIMATION DU PROGRAMME LEADER SUR LE TERRITOIRE PAYS DE GUERET (DELIBERATION N°210/20)

La Communauté d'Agglomération est la structure porteuse du GAL, territoire de projet pays de Guéret, en charge de gérer le programme LEADER.

Une équipe d'animation est en charge d'assurer :

- l'information sur le programme (mise en œuvre d'actions de communication : réunion d'information, édition de documents, site web ...)
- l'animation du dispositif, l'assistance technique pour l'élaboration et le montage des projets, leur suivi financier et administratif, l'évaluation des résultats obtenus, l'organisation et l'animation des comités de programmation (CUC),
- la représentation du GAL dans les différents réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens pour développer des partenariats, initier et mener des projets de coopération en lien avec la stratégie du territoire.

Le financement de cette animation est assuré par les fonds Feader via LEADER à 80% ; sur 2021 elle concerne les salaires de 2,3 ETP, les frais de mission (hors coopération), les dépenses de communication, ainsi que les coûts indirects de fonctionnement (*énergie et assurances locaux, fournitures diverses, matériels bureaux, adhésions* ...) calculés selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel.

Le plan de financement est le suivant :

2021	**dépenses TTC (salaires chargés)**	**recettes**	**taux**	**commentaires**
0,5 etp coordination LEADER	**28 200,00 €**	22 560,00 €	80%	LEADER
		5 640,00 €	20%	autofinancement agglo
0,8 etp animation gestion coopération LEADER	**36 975,00 €**	21 580,00 €	58%	LEADER
		8 000,00 €	22%	Région DATAR sur animation (max 10000 € pour 1etp)
		7 395,00 €	20%	autofinancement agglo
1 etp gestion LEADER à recruter 2021	**30 000,00 €**	24 000,00 €	80%	LEADER
		6 000,00 €	20%	autofinancement agglo
frais de déplacement + frais de communication	**4 000,00 €**	*3 200,00 €*	*80%*	LEADER
		800,00 €	*20%*	autofinancement agglo
coûts structure (forfait 15% des salaires éligibles leader) incluant achat matériels, fournitures...	***14 276,25 €***	*11 421,00 €*	*80%*	*2855,25 € autofinancement agglo*

récapitulatif	montant TTC	recettes TTC		taux
total dépenses 2021	*113 451,25€*	*82 761,00 €*	*Leader*	*73%*
		8 000,00 €	*Région DATAR*	*7%*
		22 690,25 €	*auto financement Agglomération (inclus participation CCPCM)*	*20%*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le plan de financement,***
- ***de solliciter l'intervention des fonds FEADER – LEADER mesure 19.4 animation – à hauteur de 82 761 €,***
- ***de solliciter l'intervention des fonds DATAR - Région Nouvelle Aquitaine – à hauteur de 8 000 €,***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande d'aide et signer tous les documents relatifs à cette opération.***

5-4- DEMANDE DE FINANCEMENT PROGRAMME FEDER-FSE 2014-2020 -3.3.1 PROJETS DE SERVICES ET APPLICATIONS DU NUMERIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES (DELIBERATION N°211/20)

Dans le cadre des activités proposées à « la Quincaillerie », la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a pour objectif de poursuivre et développer les ateliers d'initiation à l'outil informatique, initiés par le GAL Leader en 2005.

Le médiateur numérique basé sur le site de la Quincaillerie met en œuvre des actions définies par le coordinateur numérique : former les utilisateurs, faciliter l'accès aux contenus... Il informe et conseille les publics sur les usages du numérique par le biais d'ateliers collectifs, il organise des actions de médiation au sein du "Tiers-Lieu" en favorisant les activités ludiques et créatives, il anime des ateliers d'accompagnement et de prise en main des outils numériques, il s'assure de la bonne utilisation du matériel informatique mis à disposition et il communique et valorise les activités réalisées par la structure.

Des interventions sont également programmées au Tiers-Lieu « Le Chai » à Bonnat, dans le cadre du partenariat intercommunautaire.

Le poste est porté à l'échelle du territoire de projet « pays de Guéret ».

Cette demande de financement FEDER porte sur la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 et concerne les salaires et les coûts indirects de fonctionnement, selon un taux forfaitaire de 40 % des frais de personnel.

Le plan de financement est le suivant :

	2019-2020	depenses TTC (salaires chargés)	recettes	taux intervention FEDER	commentaires
Demande de financement programme FEDER-FSE 2014-2020 - 3.3.1 Projets de services et applications du numérique pour le développement des usages	Médiation numérique - Années 2019 et 2020 : 1 ETP	55 772,28 €	33 463,37 €	60%	
	taux forfaitaire appliqué (40% des dépenses de personnel - permet d'englober tous les « autres coûts » liés au projet sans justificatifs à fournir)	22 308,91 €	13 385,35 €	60%	
	Total 2019 - 2020	**78 081,19 €**	**46 848,72 €**	**60%**	**intervention FEDER**
			31 232,48 €	**40%**	**autofinancement communauté d'agglo**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le plan de financement,***
- ***de solliciter l'intervention des fonds FEDER : 3.3.1 Projets de services et applications du numérique pour le développement des usages 46 848,72 €,***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande d'aide FEDER et signer tous les documents relatifs à cette opération.***

6- DIRECTION INGENIERIE TECHNIQUE – RESSOURCES NATURELLES

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

6-1- ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET A L'EPTB VIENNE (DELIBERATION N°212/20)

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, qui rassemble désormais l'ensemble des compétences inhérentes au petit cycle de la gestion de l'eau a souhaité, en adhérant à l'EPTB Vienne, s'associer à une gestion de la ressource appliquée à une dimension supérieure à celle de son territoire de compétences. Elle pourra ainsi disposer d'un levier d'action supplémentaire, notamment dans la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Dans la continuité de collaborations établies précédemment, cette adhésion permettra également de renforcer les partenariats, notamment dans l'exercice de la compétence GEMAPI.

En application de l'article 15 des statuts de l'EPTB Vienne, le montant annuel de l'adhésion s'établit à 5 360 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'accepter l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à l'EPTB Vienne,***
- ***de désigner M. Jacques VELGHE comme délégué titulaire et M. Henri LECLERE comme suppléant, pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,***
- ***d'autoriser M. le Président à solliciter cette demande d'adhésion à l'EPTB,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

6-2- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - PROPOSITION DE TARIFS POUR L'ANNÉE 2021 (DELIBERATION N°213/20)

La Commission « Eau, assainissement individuel et collectif des eaux pluviales urbaines et GEMAPI » du 1er décembre 2020 propose une stabilisation des montants de redevances et pénalités financières pour l'année 2021.

Les tarifs proposés sont les suivants :

		Tarifs 2020	**Tarifs 2021**
Dispositifs d'ANC neufs ou à réhabiliter	Contrôle de conception et de bonne implantation (phase projet)	155,00 €TTC	155,00 €TTC
	Contrôle de bonne exécution des travaux	105,00 €TTC	105,00 €TTC
Dispositifs d'ANC existants	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	85,00 €TTC	85,00 €TTC
	Contrôle de bon fonctionnement préalable à une vente immobilière	120,00 €TTC	120,00 €TTC
	Contre-visite	gratuite	gratuite
	Pénalité financière annuelle pour non réalisation du contrôle diagnostic	170,00 €TTC	170,00 €TTC
	Pénalité financière annuelle pour non réalisation des travaux d'assainissement après acquisition immobilière	170,00 €TTC	170,00 €TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2021 ;***

- ***de maintenir une pénalité financière annuelle pour les acquéreurs immobiliers ne réalisant pas les travaux réglementaires dans les délais impartis, dont le montant est équivalent à celui de la redevance de contrôle de bon fonctionnement, majoré de 100%, soit un montant de 170 €TTC ;***

- ***d'appliquer des règles dérogatoires dans les cas suivants :***
    - ***pas d'obligation de travaux concernant les habitations ou immeubles non occupés, sur la base d'une attestation annuelle le justifiant, délivrée par le Maire de la commune concernée ;***
    - ***prolongation d'un délai de 3 ans par rapport au délai mentionné sur le 1er courrier de relance, concernant les foyers pour lesquels le revenu fiscal de référence en vigueur est inférieur aux seuils ANAH dans le cadre des revenus modestes et très modestes ;***

- ***d'autoriser M. le Vice-Président en charge de « L'eau, de l'assainissement individuel et collectif des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI » à adresser annuellement un courrier aux usagers concernés (1er courrier en envoi simple fixant une dernière échéance de travaux à l'année n+1, courriers suivants en RAR).***

7- DIRECTION PETITE ENFANCE

Rapporteur : Mme Armelle MARTIN

7-1- PROJET ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°214/20)

Le projet de fonctionnement est le document de référence qui définit les missions et les projets du RAM, en décrivant les moyens mis à la disposition de celui-ci (locaux, personnel, matériel, organisation), en présentant le budget prévisionnel et en déclinant les indicateurs d'évaluation. Il est élaboré pour 4 ans (la reconduction n'étant pas tacite), soit du 01/01/2021 au 31/12/2024.

Le projet de fonctionnement sera examiné en Commission d'Action Sociale de la CAF au premier trimestre 2021. Une fois celui-ci validé, une convention d'objectifs et de financement conditionnant le versement de la prestation de service sera établie entre la CAF et la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le projet de fonctionnement du Relais des Assistant(e)s Maternel(le)s du Grand Guéret 2021-2024 (cf. documents ci-annexés),***

- ***d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer le nouveau projet de fonctionnement 2021-2024,***

- ***d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Creuse,***

- ***d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

7-2- CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES MULTI-ACCUEILS, MICRO-CRECHES ET RELAIS DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°215/20)

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Creuse, en date du 13 novembre 2020 a accordé pour l'année 2020, les subventions suivantes :

- 32 800 € aux Multi-accueils collectif et familial de Guéret
- 4 000 € à la Micro-crèche de Saint-Fiel
- 16 000 € au Multi-accueil collectif de Saint-Vaury
- 10 797,44 € au RAM du Grand Guéret

La demande de subvention doit être renouvelée chaque année par une lettre d'appel de fonds. Elle fera l'objet ensuite d'un avenant à la convention, comme les avenants joints en annexe, pour le Multi-accueil collectif de Guéret, Multi-accueil familial et Micro-crèche de Saint-Fiel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les avenants aux conventions financières concernant le Multi-accueil de Guéret, le Multi-accueil familial, la Micro-crèche de Saint-Fiel, le Multi-accueil de Saint-Vaury et le RAM du Grand Guéret, tels que joints en annexe de la présente délibération,***

- ***d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer la/les avenants permettant le versement de l'aide financière du Conseil Départemental pour le Multi-accueil collectif de Guéret, le Multi-accueil familial, la Micro-crèche de Saint-Fiel, le Multi-accueil collectif de Saint-Vaury et le RAM du Grand Guéret,***

- ***d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

8- DIRECTION SPORT TOURISME

VENTE DE VTT DU PARC VELO DU SERVICE SPORTS DE NATURE (DELIBERATION N°216/20)

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Dans le cadre du renouvellement constant de sa flotte de VTT mise à la location, le service sports nature propose la vente de 14 VTT de son parc sur l'année 2021. Cette vente pourrait contribuer à compléter une partie du parc de VTT AE (assistance électrique).

Marque	Modèle	Type d'usage	Taille	Roues	Année	Prix de Vente proposé
Specialized	hotrock	initiation	enfant	12	2014	50,00 €
Specialized	hotrock	initiation	enfant	12	2014	50,00 €
Specialized	Hardrock sport	rando	17	26	2014	200,00 €
Specialized	Hardrock sport	rando	17,5	26	2014	200,00 €
Specialized	Hardrock sport	rando	17,5	29	2015	200,00 €
Orbea	hydro sherpa	rando	16	26	2011	150,00 €
Orbea	hydro sherpa	rando	18	26	2011	150,00 €
Orbea	hydro sherpa	rando	18	26	2011	150,00 €
Orbea	mx26	rando	S	26	2014	150,00 €
Orbea	mx26	rando	M	26	2014	150,00 €
Orbea	mx26	rando	M	26	2014	150,00 €
Specialized	Pitch Comp	Enduro	M	27,5	2011	500,00 €
Specialized	Pitch Comp	Enduro	M	27,5	2011	500,00 €
Specialized	Pitch Comp	Enduro	L	27,5	2009	500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident, de valider ces ventes et les tarifs associés.

9- DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

9-1- COMMANDE PUBLIQUE

- COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A M. LE PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS (DELIBERATION N°217/20)

Rapporteur : M. le Président

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°166/18 prise le 27 septembre 2018 (marchés conclus du 1er avril 2020 au 29 juillet 2020) et à la délibération n°107/20 prise le 30 juillet 2020 (marchés conclus du 30 juillet 2020 au 31 octobre 2020) par le Conseil Communautaire, le Président de la Communauté d'Agglomération doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La liste des marchés conclus par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, pour la période du 1er avril 2020 au 31 octobre 2020, conformément à la délégation du Conseil Communautaire susvisée, est récapitulée dans le tableau ci-joint :

Marchés publics et accords-cadres conclus du 1er avril 2020 au 29 juillet 2020
(Délégation du Conseil Communautaire au Président du 27 septembre 2018– délibération n°166/18)

MARCHES DE SERVICES

Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Fourniture et livraison en liaison froide des repas et gouters pour la crèche intercommunale de Saint-Vaury (23320) Année 2020		Centre Hospitalier La Valette Route de Bussière-Dunoise 23320 SAINT-VAURY	Maxi : 39 999 € HT	02/01/2020	12 mois
Gestion administrative financière et technique de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000) – Marché transitoire du 01/04/20 au 04/08/20		VAGO Parc d'Activités de Buch Impasse des Deux Crastes 33260 LA TESTE DE BUCH	35 310 ,47 € H.T.	1ER /04/2020	4 mois

MARCHES DE TRAVAUX

Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Travaux suite à expertise à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale située 28 avenue Fayolle à Guéret (23000) 2ème procédure	Lot 3 : Electricité	SAS NOGELEC 61 rue de Vernet ZI de Réjat 23000 GUERET	29 292,74 € H.T	8/07/20	3 mois à compter de l'ordre de service

Marchés publics et accords-cadres conclus du 30 juillet 2020 au 31 octobre 2020
(Délégation du Conseil Communautaire au Président du 30 juillet 2020– délibération n°107/20)

MARCHES DE SERVICES					
Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	**Désignation du lot**	**Entreprise Titulaire**	**Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre**	**Date Notification**	**Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution**
Gestion administrative financière et technique de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000) – Marché transitoire du 05/08/20 au 1er/11/20		**VAGO Parc d'Activités de Buch Impasse des Deux Crastes 33260 LA TESTE DE BUCH**	24 745,11 € HT	7/08/2020	3 mois
Etude portant sur la restauration de la continuité écologique et sur la gestion de la ressource en eau des bassins versants de la Creuse et de la Gartempe – 2ème procédure		**SARL IMPACT CONSEIL 7 Rue des Ecoliers 23430 CHATELUS LE MARCHEIX**	Maxi : 130 000 € HT (seuil maxi : 90 000 € HT CAGG 40 000 € HT SIARCA)	06/08/2020	36 mois
Exécution de services de transport public de personnes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000) 2020-2024	**Lot 1 : Ligne régulière urbaine**	**SARL EUROP VOYAGES 23 19 rue du Docteur de La Villatte 23000 GUERET**	sans mini ni maxi *Estimation financière sur 4 ans : 1 042 212,60 € HT*	17/08/2020	48 mois
	Lot 2 : Services de transport à la demande		sans mini ni maxi *Estimation financière sur 4 ans : 46 400,48 € HT*	22/09/2020	
	Lot 3 : Transport scolaire		sans mini ni maxi *Estimation financière sur 4 ans : 267 460,00 € HT*	17/08/2020	

Marchés publics et accords-cadres conclus du 30 juillet 2020 au 31 octobre 2020
(Délégation du Conseil Communautaire au Président du 30 juillet 2020– délibération n°107/20)

MARCHES DE SERVICES

Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Gestion administrative financière et technique de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000) pour la période 2020-2024		**SG2A L'HACIENDA 355 rue des Mercières 69140 RILLIEUX-LA-PAPE**	369 450 € HT	06/10/2020	46 mois
Maîtrise d'œuvre pour la construction du local technique de la future station de traitement des eaux usées de commune de Saint-Sulpice-le-Guérétois (23000)		**SARL SPIRALE 23 7 Boulevard Emile Zola 23000 GUERET**	Taux de rémunération de 16% et sur la base d'un forfait provisoire de 1 728 € HT	27/10/2020	Durée prévisionnelle : 48 mois
Gestion de la fourrière canine pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret		**Les Ateliers du Masgerot ESAT APAJH CREUSE 8 Le Masgerot 23000 SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS**	Coût de gestion (hors frais de garde et de capture des chiens, et d'enlèvement des cadavres) : 114 000 € HT	27/10/2020	36 mois

MARCHES DE TRAVAUX

Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Travaux de restauration et d'aménagement des rivières de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	**Lot 1 : Aménagement d'abreuvoirs pour le bétail et de passages à gué**	**EIRL BORD LAURENT Beauregard 23150 AHUN**	Maxi : 300 000 € HT	06/08/2020	48 mois
	Lot 2 : Mises en défens des berges de cours d'eau	**EIRL LE BIHAN 23 rue du Château 23250 SAINT-GEORGES-LA-POUGE**	Maxi : 98 000 € HT	08/08/2020	
Travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret		**SAS COLAS SUD OUEST 4 route de l'Usine 23000 LA BRIONNE**	maxi : 4 000 000 €	22/09/2020	48 mois

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte du compte-rendu présenté par Monsieur le Président dans le cadre de ses attributions en matière de passation de marchés publics et accords/cadres.

9-2- FINANCES

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

9-2-1- BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2020 (DELIBERATION N°218/20)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 24 723.74 €

- Réparation sur sinistre sur éclairage public ..... 2 428,87 €
- Plateforme « C'est Creusois » et « Pile ici » ..... 22 260,00 €
- Régularisations avoirs EDF ..... 34,87 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles ..... - 55 560,96 €

- Virement au chapitre 011 pour plateforme ..... - 21 000,00 €
- Diminution de la subvention d'équilibre au Budget Parc animalier ..... - 7 000,00 €
- Don masques CD23 ..... 1 500,00 €
- Annulation ventes ZA : suppression de la subvention « vente à perte » ..... - 29 060,96 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues ..... 32 014,75 €

- Virement au chapitre 011 pour plateforme ..... - 1 260,00 €
- Crédits complémentaires pour réparation suite sinistre éclairage ..... - 1 144,22 €
- Variable d'ajustement pour équilibre de la DM ..... 34 418,97 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : ..... 1 177,53 €

- Remboursement assurance suite à sinistre ..... 1 142,66 €
- Avoir EDF suite annulation factures et réémission ..... 34,87 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total
011	Charges à caractère général	2 596 973,60 €	24 723,74 €	**2 621 697,34 €**	002	Excédents antérieurs reportés	2 209 092,72 €		**2 209 092,72 €**
012	Charges de personnels et assimilées	5 811 198,49 €		**5 811 198,49 €**	70	Ventes, prestations de service	759 614,00 €		**759 614,00 €**
014	Attenuation de produits	4 870 928,00 €		**4 870 928,00 €**	73	Produits issus de la fiscalité	13 651 339,00 €		**13 651 339,00 €**
022	Dépenses imprévues	75 065,19 €	32 014,75 €	**107 079,94 €**	74	Subventions d'exploitation	4 382 382,30 €		**4 382 382,30 €**
65	Autres charges de gestion courante	5 562 721,36 €		**5 562 721,36 €**	75	Autres produits de gestion courante	249 483,00 €		**249 483,00 €**
66	Charges financières	182 150,00 €		**182 150,00 €**	77	Produits exceptionnels	151 951,59 €	1 177,53 €	**153 129,12 €**
67	Charges exceptionnelles	1 238 362,99 €	- 55 560,96 €	**1 182 802,03 €**	78	Reprises sur provisions	- €		**- €**
68	Dotations aux provisions	31 166,51 €		**31 166,51 €**			- €		**- €**
TOTAL OPERATIONS REELLES		20 368 566,14 €	1 177,53 €	20 369 743,67 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		21 403 862,61 €	1 177,53 €	21 405 040,14 €
023	Virement à l'investissement	200 296,47 €		**200 296,47 €**			- €		**- €**
042	Transferts entre sections	835 000,00 €		**835 000,00 €**			- €		**- €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 035 296,47 €	- €	1 035 296,47 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		21 403 862,61 €	1 177,53 €	21 405 040,14 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		21 403 862,61 €	1 177,53 €	21 405 040,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisation en cours..... -285 716.96 €

- Variable d'ajustement pour l'équilibre de la DM..... - 285 716.96 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières ..... 177 806.22 €

- Nouvelle avance remboursable au ZA suite à annulation des ventes.....177 806,22 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières ..... 107 910.74 €

- Annulation ventes du ZA (rembours av. remboursable 2019) .....107 910.74 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	111 321,95 €		**111 321,95 €**	001	Excédents antérieurs reportés	- €		**- €**
16	Emprunts et dettes	1 024 543,00 €		**1 024 543,00 €**	10	Dotations, fonds divers et réserves	546 074,31 €		**546 074,31 €**
20	Immobilisations incorporelles	265 320,62 €		**265 320,62 €**	13	Subventions d'investissement	1 870 830,31 €		**1 870 830,31 €**
204	Subventions d'équipement	316 937,67 €		**316 937,67 €**	16	Emprunts à mobiliser	8 400,00 €		**8 400,00 €**
21	Immobilisations corporelles	305 304,36 €		**305 304,36 €**	27	Remboursement prêts	107 910,74 €	- 107 910,74 €	**- €**
23	Immobilisations en cours	1 366 896,94 €	- 285 716,96 €	**1 081 179,98 €**					**- €**
26	Participation créances rattachées à des participations	100 000,00 €		**100 000,00 €**					**- €**
27	Immobilisations financières	78 187,29 €	177 806,22 €	**255 993,51 €**					**- €**
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 568 511,83 €	- 107 910,74 €	3 460 601,09 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 533 215,36 €	- 107 910,74 €	2 425 304,62 €
				- €	021	Virement du fonctionnement	200 296,47 €		**200 296,47 €**
041	Opérations patrimoniales	1 169 900,69 €		**1 169 900,69 €**	040	Transferts entre sections	835 000,00 €		**835 000,00 €**
		- €		**- €**	041	Opérations patrimoniales	1 169 900,69 €		**1 169 900,69 €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 169 900,69 €	- €	1 169 900,69 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		2 205 197,16 €	- €	2 205 197,16 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 738 412,52 €	- 107 910,74 €	4 630 501,78 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 738 412,52 €	- 107 910,74 €	4 630 501,78 €
					Solde investissement		- €	- €	- €

La commission des Finances réunie le 2 décembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

9-2-2- BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS - DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2020 (DELIBERATION N°219/20)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 2 744.54 €

- Réparation sur sinistre changement glissière de sécurité .....2 744.54 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :..... 2 744.54 €

- Remboursement assurance suite à sinistre ..... 2 744.54 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total
011	Charges à caractère général	179 131,00 €	2 744,54 €	**181 875,54 €**	002	Excédents antérieurs reportés	27 729,18 €		**27 729,18 €**
012	Charges de personnels et assimilées			**- €**	70	Ventes, prestations de service	176 416,00 €		**176 416,00 €**
014	Attenuation de produits			**- €**	73	Produits issus de la fiscalité			**- €**
022	Dépenses imprévues			**- €**	74	Subventions d'exploitation			**- €**
65	Autres charges de gestion courante			**- €**	75	Autres produits de gestion courante	600,00 €		**600,00 €**
66	Charges financières	25 800,00 €		**25 800,00 €**	77	Produits exceptionnels	145 185,82 €	2 744,54 €	**147 930,36 €**
67	Charges exceptionnelles			**- €**	78	Reprises sur provisions			**- €**
68	Dotations aux provisions			**- €**					**- €**
TOTAL OPERATIONS REELLES		204 931,00 €	2 744,54 €	207 675,54 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		349 931,00 €	2 744,54 €	352 675,54 €
023	Virement à l'investissement	140 800,92 €		**140 800,92 €**					**- €**
042	Transferts entre sections	4 199,08 €		**4 199,08 €**					**- €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		145 000,00 €	- €	145 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		349 931,00 €	2 744,54 €	352 675,54 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		349 931,00 €	2 744,54 €	352 675,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

NEANT

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	161 760,79 €		**161 760,79 €**	001	Excédents antérieurs reportés			**- €**
16	Emprunts et dettes	145 000,00 €		**145 000,00 €**	10	Dotations, fonds divers et réserves	185 789,84 €		**185 789,84 €**
20	Immobilisations incorporelles			**- €**	13	Subventions d'investissement			**- €**
204	Subventions d'équipement			**- €**	16	Emprunts à mobiliser			**- €**
21	Immobilisations corporelles			**- €**	27	Remboursement prêts			**- €**
23	Immobilisations en cours	24 029,05 €		**24 029,05 €**					**- €**
26	Participation créances rattachées à des participations			**- €**					**- €**
27	Immobilisations financières			**- €**					**- €**
TOTAL OPERATIONS REELLES		330 789,84 €	- €	330 789,84 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		185 789,84 €	- €	185 789,84 €
				- €	021	Virement du fonctionnement	140 800,92 €		**140 800,92 €**
041	Opérations patrimoniales			**- €**	040	Transferts entre sections	4 199,08 €		**4 199,08 €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		145 000,00 €	- €	145 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		330 789,84 €	- €	330 789,84 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		330 789,84 €	- €	330 789,84 €

La commission des Finances réunie le 2 décembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

9-2-3- BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2020 (DELIBERATION N°220/20)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 – Charges de personnels et assimilées ..... - 1 000.00 €

- Réaffectation de crédits suite à non renouvellement contrat ingénieur showroom 3D

Chapitre 042 – Transferts entre sections ..... 1 000.00 €

- Complément de crédit suite à anomalie technique EKSAE

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Néant

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts BP + DM	DM 10/12/2020	Total	Chapitres		Crédits ouverts BP + DM	DM 10/12/2020	Total
011	Charges à caractère général	289 441,00 €		**289 441,00 €**	002	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
012	Charges de personnels et assimilées	175 849,00 €	- 1 000,00 €	**174 849,00 €**	70	Ventes, prestations de service			- €
014	Attenuation de produits			- €	73	Produits issus de la fiscalité			- €
022	Dépenses imprévues			- €	74	Subventions d'exploitation			- €
65	Autres charges de gestion courante	48 006,00 €		**48 006,00 €**	75	Autres produits de gestion courante	417 591,67 €		**417 591,67 €**
66	Charges financières	69 800,00 €		**69 800,00 €**	77	Produits exceptionnels	496 277,21 €		**496 277,21 €**
67	Charges exceptionnelles	- €		- €	78	Reprises sur provisions			- €
68	Dotations aux provisions	4 455,00 €		**4 455,00 €**					- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		587 551,00 €	- 1 000,00 €	586 551,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		913 868,88 €	- €	913 868,88 €
023	Virement à l'investissement	239 817,88 €		**239 817,88 €**			- €		- €
042	Transferts entre sections	86 500,00 €	**1 000,00 €**	**87 500,00 €**			- €		- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		326 317,88 €	1 000,00 €	327 317,88 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		913 868,88 €	- €	913 868,88 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		913 868,88 €	- €	913 868,88 €
					Solde fonctionnement		- €	- €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisation en cours..... 1 000.00 €

- Variable d'ajustement pour l'équilibre de la DM suite à régularisation amortissements

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Transferts entre sections..... 1 000.00 €

- Complément de crédit suite à anomalie technique EKSAE

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	169 060,06 €		**169 060,06 €**	001	Excédents antérieurs reportés			- €
16	Emprunts et dettes	290 000,00 €		**290 000,00 €**	10	Dotations, fonds divers et réserves	162 881,12 €		**162 881,12 €**
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		**10 000,00 €**	13	Subventions d'investissement	72 295,77 €		**72 295,77 €**
204	Subventions d'équipement			- €	16	Emprunts à mobiliser			- €
21	Immobilisations corporelles	66 735,56 €		**66 735,56 €**	27	Remboursement prêts			- €
23	Immobilisations en cours	25 699,15 €	1 000,00 €	**26 699,15 €**					- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		561 494,77 €	1 000,00 €	562 494,77 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		235 176,89 €	- €	235 176,89 €
				- €	021	Virement du fonctionnement	239 817,88 €		**239 817,88 €**
041	Opérations patrimoniales			- €	040	Transferts entre sections	86 500,00 €	1 000,00 €	**87 500,00 €**
		- €		- €	041	Opérations patrimoniales			- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		326 317,88 €	1 000,00 €	327 317,88 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		561 494,77 €	1 000,00 €	562 494,77 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		561 494,77 €	1 000,00 €	562 494,77 €
					Solde investissement		- €	- €	- €

La commission des Finances réunie le 2 décembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

9-2-4- BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS - DECISION MODIFICATIVE N°3 – 2020 (DELIBERATION N°221/20)

La décision modificative n°3 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 – Charges de personnels et assimilés ..... - 18 650.00 €

- Réaffectation crédits « remplacements chauffeurs » non utilisés au chapitre 042

Chapitre 68 – Dotations aux provisions ..... - 7 350.00 €

- Réaffectation crédits « indemnité précarité » non utilisés au chapitre 042

Chapitre 042– Transferts entre sections ..... 26 000.00 €

- Complément de crédits suite à anomalie technique logiciel EKSAE

Chapitre 023 – Virement en section d'investissement..... 1 790,00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :..... 1 790,00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total
011	Charges à caractère général	1 488 614,91 €		**1 488 614,91 €**	002	Excédents antérieurs reportés	455 166,14 €		**455 166,14 €**
012	Charges de personnels et assimilées	389 178,00 €	- 18 650,00 €	**370 528,00 €**	70	Ventes, prestations de service	66 000,00 €		**66 000,00 €**
022	Dépenses imprévues	- €		**- €**	73	Produits issus de la fiscalité	1 052 562,61 €		**1 052 562,61 €**
65	Autres charges de gestion courante	6,00 €		**6,00 €**	74	Subventions d'exploitation	591 447,25 €		**591 447,25 €**
66	Charges financières	41 740,00 €		**41 740,00 €**	75	Autres produits de gestion courante	- €		**- €**
67	Charges exceptionnelles	1 647,22 €		**1 647,22 €**	77	Produits exceptionnels	5 810,13 €	1 790,00 €	**7 600,13 €**
68	Dotations aux provisions	7 350,00 €	- 7 350,00 €	**- €**	78	Reprises sur provisions	- €		**- €**
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 928 536,13 €	- 26 000,00 €	1 902 536,13 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 170 986,13 €	1 790,00 €	2 172 776,13 €
023	Virement à l'investissement	197 200,00 €	1 790,00 €	**198 990,00 €**					**- €**
042	Transferts entre sections	45 250,00 €	26 000,00 €	**71 250,00 €**					**- €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		242 450,00 €	27 790,00 €	270 240,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 170 986,13 €	1 790,00 €	2 172 776,13 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2 170 986,13 €	1 790,00 €	2 172 776,13 €
					Solde fonctionnement		- €	- €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisation en cours..... 27 790.00 €

- Reprise borne suite à sinistre .....1 790,00 €
- Nouveaux crédits .....26 000.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021– Virement de la section de Fonctionnement ..... 1 790,00 €

Chapitre 040– Transferts entre sections ..... 26 000.00 €

- Complément de crédits suite à anomalie technique logiciel EKSAE

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	- €		- €	001	Excédents antérieurs reportés	36 615,15 €		36 615,15 €
16	Emprunts et dettes	240 000,00 €		240 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	145 407,71 €		145 407,71 €
20	Immobilisations incorporelles	17 400,00 €		17 400,00 €	16	Emprunts et dettes	69 000,00 €		69 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	44 156,89 €		44 156,89 €			- €		- €
23	Immobilisations en cours	191 915,97 €	27 790,00 €	219 705,97 €			- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		493 472,86 €	27 790,00 €	521 262,86 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		251 022,86 €	- €	251 022,86 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	197 200,00 €	1 790,00 €	198 990,00 €
		- €		- €	040	Transferts entre sections	45 250,00 €	26 000,00 €	71 250,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €		- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		242 450,00 €	27 790,00 €	270 240,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		493 472,86 €	27 790,00 €	521 262,86 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		493 472,86 €	27 790,00 €	521 262,86 €
					Solde investissement		- €	- €	- €

La commission des Finances réunie le 2 décembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

9-2-5- BUDGET ANNEXE - BUDGET ZONES D'ACTIVITES - DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2020 (DELIBERATION N°222/20)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section ..... - 285 716,96 €

- Suppression de la valeur du stock vendu ..... - 285 716,96 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses : ..... - 256 656,00 €

- Annulation des ventes prévues au BP ..... - 256 656,00 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : ..... -29 060,96 €

- Annulation de la subvention du Budget Principal ..... - 29 060,96 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total
011	Charges à caractère général	15 500,00 €		**15 500,00 €**	002	Excédents antérieurs reportés	7 326 994,39 €		**7 326 994,39 €**
66	Charges financières	47 000,00 €	- €	**47 000,00 €**	70	Ventes, prestations de service	256 656,00 €	- 256 656,00 €	**- €**
				- €	75	Autres produits de gestion courante	5 335,00 €		**5 335,00 €**
				- €	77	Produits exceptionnels	29 060,96 €	- 29 060,96 €	**- €**
TOTAL OPERATIONS REELLES		62 500,00 €	- €	62 500,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		7 618 046,35 €	- 285 716,96 €	7 332 329,39 €
023	Virement à l'investissement	7 618 046,35 €		**7 618 046,35 €**					**- €**
042	Transferts entre sections	12 611 241,26 €	- 285 716,96 €	**12 325 524,30 €**	042	Transferts entre sections	12 673 741,26 €		**12 673 741,26 €**
043	Opéations internes à la section	47 000,00 €		**47 000,00 €**	043	Opéations internes à la section	47 000,00 €		**47 000,00 €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		20 276 287,61 €	- 285 716,96 €	19 990 570,65 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		12 720 741,26 €	- €	12 720 741,26 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		20 338 787,61 €	- 285 716,96 €	20 053 070,65 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		20 338 787,61 €	- 285 716,96 €	20 053 070,65 €
					Solde fonctionnement		- €	- €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées ..... -107 910,74€

- Suppression du remboursement au Budget Principal ..... - 107 910,74 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées ..... 177 806,22 €

- Avance remboursable du Budget Principal ..... 177 806.22 €

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section ..... - 285 716,96 €

- Suppression de la valeur du stock vendu ..... - 285 716,96 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	7 277 635,61 €		**7 277 635,61 €**	001	Excédents antérieurs reportés			- €
16	Emprunts et dettes	277 910,74 €	- 107 910,74 €	**170 000,00 €**	16	Emprunts et dettes	- €	177 806,22 €	**177 806,22 €**
TOTAL OPERATIONS REELLES		7 555 546,35 €	- 107 910,74 €	7 447 635,61 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		- €	177 806,22 €	177 806,22 €
				- €	021	Virement du fonctionnement	7 618 046,35 €		**7 618 046,35 €**
040	Transferts entre sections	12 673 741,26 €	- €	**12 673 741,26 €**	040	Transferts entre sections	12 611 241,26 €	- 285 716,96 €	**12 325 524,30 €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		12 673 741,26 €	- €	12 673 741,26 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		20 229 287,61 €	- 285 716,96 €	19 943 570,65 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 229 287,61 €	- 107 910,74 €	20 121 376,87 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 229 287,61 €	- 107 910,74 €	20 121 376,87 €
					Solde investissement		- €	- €	- €

La commission des Finances réunie le 2 décembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

9-2-6- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2020 (DELIBERATION N°223/20)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 26 329,77 €

- Nouvelle facturation EDF suite à avoirs

■ RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 75 – Autres Produits de gestion courante ..... 26 329,77 €

- Avoirs EDF

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total
011	Charges à caractère général	501 978,35 €	26 329,77 €	**528 308,12 €**	002	Excédents antérieurs reportés			- €
012	Charges de personnels et assimilées	85 500,00 €		**85 500,00 €**	013	Atténuation de charges			- €
014	Atténuation de produits	37 000,00 €		**37 000,00 €**	70	Produits des services	655 000,00 €		**655 000,00 €**
65	Autres charges de gestion courante	24 521,65 €		**24 521,65 €**	74	Subventions d'exploitation			- €
66	Charges financières	70 000,00 €		**70 000,00 €**	75	Autres produits de gestion courante		26 329,77 €	**26 329,77 €**
67	Charges exceptionnelles	9 634,99 €		**9 634,99 €**	76	Produits financiers			- €
68	Dotations aux provisions			- €	77	Produits exceptionnels	555 029,10 €		**555 029,10 €**
022	Dépenses imprévues	43 600,00 €		**43 600,00 €**	78	Reprise sur provisions			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		772 234,99 €	26 329,77 €	798 564,76 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 210 029,10 €	26 329,77 €	1 236 358,87 €
023	Virement à l'investissement	217 994,11 €		**217 994,11 €**					- €
042	Transferts entre sections	350 000,00 €		**350 000,00 €**	042	Transferts entre sections	**130 200,00 €**		**130 200,00 €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**567 994,11 €**	- €	**567 994,11 €**	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**130 200,00 €**	- €	**130 200,00 €**
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		**1 340 229,10 €**	**26 329,77 €**	**1 366 558,87 €**	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		**1 340 229,10 €**	**26 329,77 €**	**1 366 558,87 €**
					Solde exploitation		- €	- €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisation en cours..... 480 000.00 €

- Réalisation de travaux St Sulpice le Guérétois et Ste-Feyre

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16– Emprunt et dettes assimilées ..... 480 000.00 €

- Consultation 4ème trimestre 2020, dans le cadre de la délégation du conseil communautaire au Président

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés			- €	001	Excédents antérieurs reportés			- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 041,86 €		**98 041,86 €**	10	Dotations, fonds divers et réserves	317 958,81 €		**317 958,81 €**
13	Subventions d'investissement			- €	13	Subventions d'investissement	983 248,25 €		**983 248,25 €**
16	Emprunts et dettes	220 000,00 €		**220 000,00 €**	16	Emprunts à mobiliser		480 000,00 €	**480 000,00 €**
20	Immobilisations incorporelles	79 657,97 €		**79 657,97 €**	27	Remboursement prêts			- €
204	Subventions d'équipement			- €					
21	Immobilisations corporelles	52 000,00 €		**52 000,00 €**					
23	Immobilisations en cours	1 289 301,34 €	480 000,00 €	**1 769 301,34 €**					
26	Participation créances rattachées à des participations			- €					
27	Immobilisations financières			- €					
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 739 001,17 €	480 000,00 €	2 219 001,17 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 301 207,06 €	480 000,00 €	1 781 207,06 €
				- €	021	Virement du fonctionnement	217 994,11 €		**217 994,11 €**
040	Transferts entre sections	130 200,00 €		**130 200,00 €**	040	Transferts entre sections	350 000,00 €		**350 000,00 €**
041	Opérations patrimoniales			- €	041	Opérations patrimoniales			- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**130 200,00 €**	- €	130 200,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**567 994,11 €**	- €	567 994,11 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**1 869 201,17 €**	**480 000,00 €**	2 349 201,17 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 869 201,17 €**	**480 000,00 €**	2 349 201,17 €

La commission des Finances réunie le 2 décembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

9-2-7- BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES URBAINES -DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2020(DELIBERATION N°224/20)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 6 000.00 €

- Ajustement au regard des besoins

Chapitre 023 – Virement à l'investissement ..... - 6000.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Néant

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	Total
011	Charges à caractère général	30 500,00 €	6 000,00 €	**36 500,00 €**	002	Excédents antérieurs reportés			- €
012	Charges de personnels et assimilées	15 000,00 €		**15 000,00 €**	013	Atténuation de charges			- €
014	Atténuation de produits			- €	70	Produits des services			- €
65	Autres charges de gestion courante			- €	74	Subventions d'exploitation			- €
66	Charges financières			- €	75	Autres produits de gestion courante			- €
67	Charges exceptionnelles			- €	76	Produits financiers			- €
68	Dotations aux provisions			- €	77	Produits exceptionnels	70 500,00 €		**70 500,00 €**
022	Dépenses imprévues			- €	78	Reprise sur provisions			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		45 500,00 €	6 000,00 €	51 500,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		70 500,00 €	- €	70 500,00 €
023	Virement à l'investissement	25 000,00 €	- 6 000,00 €	**19 000,00 €**					- €
042	Transferts entre sections			- €	042	Transferts entre sections			- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		25 000,00 €	- 6 000,00 €	19 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		70 500,00 €	- €	70 500,00 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		70 500,00 €	- €	70 500,00 €
					Solde exploitation		- €	- €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisation en cours ..... - 6 000.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 – Virement du fonctionnement ..... - 6000.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL	Chapitres		Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM 10/12/2020	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés			- €	001	Excédents antérieurs reportés			- €
10	Dotations, fonds divers et réserves			- €	10	Dotations, fonds divers et réserves			- €
13	Subventions d'investissement			- €	13	Subventions d'investissement			- €
16	Emprunts et dettes			- €	16	Emprunts à mobiliser			- €
20	Immobilisations incorporelles			- €	27	Remboursement prêts			- €
204	Subventions d'équipement			- €					
21	Immobilisations corporelles			- €					
23	Immobilisations en cours	25 000,00 €	- 6 000,00 €	**19 000,00 €**					
26	Participation créances rattachées à des participations			- €					
27	Immobilisations financières			- €					
TOTAL OPERATIONS REELLES		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**19 000,00 €**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		**- €**	**- €**	**- €**
				- €	021	Virement du fonctionnement	25 000,00 €	- 6 000,00 €	**19 000,00 €**
040	Transferts entre sections	- €		- €	040	Transferts entre sections	- €		- €
041	Opérations patrimoniales			- €	041	Opérations patrimoniales			- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**- €**	**- €**	**- €**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**19 000,00 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**19 000,00 €**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**19 000,00 €**
					Solde investissement		- €	- €	- €

La commission des Finances réunie le 2 décembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

9-2-8- FONDS DE CONCOURS 2020 (DELIBERATION N°225/20)

La Commission Finances a examiné les demandes de fonds de concours pour l'année 2020 et a donné un avis favorable à l'unanimité, sur les demandes ci-après :

Commune	Projet	Montant FdC
LA BRIONNE	**Achat d'un véhicule d'occasion**	6 500 €
SAINT-YRIEIX-LES-BOIS	**Travaux relatifs à la maîtrise des dépenses énergétiques des bâtiments communaux**	9 142 €
TOTAL CUMULE		**15 642 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'attribuer les fonds de concours tels que présentés ci-dessus,***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution des fonds de concours avec les communes,***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

9-2-9- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2020 (DELIBERATION N°226/20)

Il convient de prendre acte du caractère définitif des attributions de compensation listées ci-après, étant entendu qu'elles seront à nouveau considérées comme

provisoires dès janvier 2021, dans l'attente des travaux de la CLECT sur les Eaux Pluviales Urbaines.

Communes	AC 2020 positives (reversement de l'EPCI à la commune)	AC 2020 négatives (reversement de la commune à l'EPCI)
AJAIN	30 529,87 €	
ANZEME	277 800,33 €	
BUSSIERE DUNOISE	31 482,17 €	
GARTEMPE		3 393,32 €
GLENIC	6 014,25 €	
GUERET	1 929 869,89 €	
JOUILLAT	61 111,38 €	
LA BRIONNE	21 281,11 €	
LA CHAPELLE-TAILLEFERT		8 149,01 €
LA SAUNIERE	111,49 €	
MAZEIRAT		4 622,53 €
MONTAIGUT-LE-BLANC	451,68 €	
PEYRABOUT		3 285,25 €
SAVENNES		3 500,12 €
SAINT-CHRISTOPHE		1 310,65 €
SAINT-ELOI		5 229,83 €
SAINTE-FEYRE	137 946,89 €	
SAINT-FIEL	3 471,90 €	
SAINT-LAURENT		5 230,25 €
SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS	75 914,33 €	
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	3 262,75 €	
SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	13 350,96 €	
SAINT-VAURY	19 658,12 €	
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	1 160,45 €	
SAINT-YRIEIX-LES-BOIS		14 198,05 €
TOTAUX	**2 613 417,57 €**	**48 919,01 €**

La commission des Finances réunie le 2 décembre 2020 a donné un avis favorable à la majorité de ses membres (2 voix contre).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

<u>CONTRE</u> : MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Michel PASTY,

Décident :

- ***de donner leur accord sur le caractère définitif des attributions de compensation présentées ci-dessus, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020,***
- ***de prendre acte de leur caractère provisoire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 (dans l'attente des travaux de la CLECT),***
- ***d'acter l'inscription des crédits afférents au budget,***
- ***d'autoriser M. le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

<u>9-2-10- PRESENTATION DU RAPPORT SYNTHETISANT LES SUITES OU ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE (DELIBERATION N°228/20)</u>

Le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 29 avril 2019 a été notifié à la collectivité le 2 juillet 2019 et présenté par la suite, en Conseil Communautaire.

L'article L 243-9 du Code des juridictions financières stipule notamment (extraits) qu'à la suite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes devant l'assemblée « l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport est communiqué à la Chambre Régionale des Comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque Chambre Régionale des Comptes transmet cette synthèse à la Cour des Comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9. »

Le rapport présentant les suites ou actions données est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix :

<u>15 CONTRE</u> : Mmes Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de M. BAILLIET), Sabine ADRIEN, Véronique FERREIRA DE MATOS (2 voix avec le pouvoir de Mme BOULANGER), Corinne TONDUF, Sylvie BOURDIER, MM. François VALLES, Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE (2 voix avec le pouvoir de Mme VADIC), Ludovic PINGAUD, Guillaume VIENNOIS, Gilles BRUNATI, Dominique VALLIERE,

<u>1 ABSENTION</u> : M. Christophe MOUTAUD,

- ***prennent acte de la présentation du rapport synthétisant les suites ou mesures données au dernier rapport de la Chambre Régionale des comptes,***

- ***autorisent M. le Président ou son représentant à transmettre ce rapport à M. le Président de la Chambre Régionale des comptes et à signer tous les actes liés à l'exécution de ce dossier.***

10- DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

10-1- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (DELIBERATION N°228/20)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'autoriser, conformément à l'avis favorable du Comité technique réuni le 3 décembre 2020, la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2021,***

- ***d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

10-2- CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE (DELIBERATION N°229/20)

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Le poste d'animateur(rice) habitat, tel qu'occupé au sein de la Direction de l'aménagement du territoire depuis la réorganisation des services de la collectivité, menée en 2019, est aujourd'hui rattaché au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Dans un souci de cohérence entre le cadre d'emploi et les missions attendues, il est proposé de profiter de l'opportunité d'un prochain appel à candidature sur ce poste pour en modifier le cadre d'emploi au profit de celui des attachés territoriaux.

En contrepartie de cette nouvelle création, il conviendra de supprimer le poste initial d'adjoint administratif principal de 2ème classe, étant entendu que cette suppression de poste reste soumise à l'avis préalable d'un prochain comité technique, comme le prévoit la réglementation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'autoriser la création du poste suivant :***

Intitulé du poste	Grade	Quotité	Date d'effet
Chargé de mission habitat	**Attaché**	Temps complet	1er mars 2021

- ***d'autoriser M. le Président à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,***

- ***d'autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement sur ce poste,***

- ***d'autoriser M. le Président à recruter, s'il y a lieu, un agent en contrat à durée déterminée, conformément à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux,***

- ***d'autoriser M. le Président à signer le contrat à durée déterminée, s'il y a lieu,***

- ***de préciser que l'agent percevra la rémunération et le régime indemnitaire correspondant à ses grade et statut,***

- ***de dire que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 du budget de l'exercice concerné,***

- ***d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

10-3- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION (DELIBERATION N°230/20)

Suite à une mobilité interne, un poste a été déclaré vacant au sein de la Direction Petite Enfance. L'agent qui était jusque-là en fonction, était titulaire du grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe.

Le jury en charge du recrutement de son/sa remplaçant(e) s'est récemment réuni, et a retenu un candidat qui n'est pas titulaire du concours. De fait, la personne sera nommée sur le grade d'adjoint d'animation. Il convient donc d'actualiser le tableau des effectifs, en proposant la création d'un poste sur ce nouveau grade.

La suppression du poste initial sera proposée aux prochains, comité technique et Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'autoriser la création du poste suivant :***

Intitulé du poste	Grade	Quotité	Date d'effet
Auxiliaire de puériculture	**Adjoint d'animation**	Temps complet	1er mars 2021

- ***d'autoriser M. le Président à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,***

- ***d'autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement sur ce poste,***

- ***de préciser que l'agent percevra la rémunération et le régime indemnitaire correspondant à ses grade et statut,***

- ***de dire que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 du budget de l'exercice concerné,***

- ***d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

La séance est close à 21h30.

Vu pour être affiché, le 11 décembre 2020, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND GUÉRET

Eric CORREIA